

# CONSEIL MUNICIPAL de ABSCON

=====

## PROCÈS-VERBAL

de la réunion prévue du 16 décembre 2020 à 18 heures 00

=====

## SUJET TRAITÉ EN URGENCE

=====

### APPEL DES ÉLUS PAR M. le MAIRE

Cet appel permet de constater **20** présents à l'ouverture de la séance :

#### Présents :

**KOWALCZYK** Patrick, Maire

**FOURMAUX** Jean-Michel – **JASNIAK** Denis – **DANIELEWSKI-ROUSSELLE** Viviane – **CHARLET** Philippe – **ANDRIS-RAUX** Régine - **Adjoints**

**POULAIN** Michel – **HOUSEZ-VITTET** Claude – **CONETTA** Michele – **NELAIN-WYART** Christine – **TRZAN** Jean-Marc – **DEBOFFE** Nicolas – **LESIEUR-DENIS** Brigitte – **MARÉCHAL** Alain – **MÉNISSEZ-FURMANIAK** Elisabeth – **CATTOEN** Jean-Luc – **GRANATO** Eric – **LEBRESNE-NESCELAIRE** Carole – **RÉGNEZ** Alain – **DETROYE-DHORDAIN** Odile - **Conseillers**

#### Absents excusés :

**BOUGARAN-MOREAU** Maryse (procuration à Patrick KOWALCZYK) - **DABANCOURT** Thierry (procuration à Jean-Michel FOURMAUX) - **GRODZISKI-KOPEK** Valérie (procuration à Elisabeth MÉNISSEZ) – **LESAGE** Gilles (procuration à Alain RÉGNEZ) - **Conseillers municipaux**

#### Absents non excusés

**NÈVE** Michèle - **DECHERF** Corinne - **STASZKIEWICZ** Emilie

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne

-----Denis JASNIAK-----

## BUDGET COMMUNAL – DÉCISIONS MODIFICATIVES – AJOUTS D'ARTICLES

### Travaux en régie

En 2020, le chantier de rénovation des vestiaires du Dojo a été réalisé par les services techniques. Seuls les matériaux peuvent être basculés en investissement.

Les dépenses de ces matériaux ont été prises en charge en section de fonctionnement pour un montant de 5 485,06 €.

Afin de les immobiliser, il convient de faire un titre de cette somme à l'article 722 « travaux en régie – immobilisations corporelles » et de les intégrer dans le compte de classe 2 correspondants.

Les écritures comptables sont donc les suivantes :

722/01 =	+ 5 486€
21318/255/411 =	+ 5 486 €

### Opération 218 -

La société LILLOIL a cédé à la Commune les parcelles cadastrées 128 et 228 (séance du Conseil Municipal du 26/01/2016).

Cette acquisition à l'euro symbolique + les frais notariés (estimation des parcelles) ont coûté 4 274 € en 2016 (Titre 876/2016).

L'entrée dans le patrimoine de ces frais s'est faite à l'article 1318 et non au 1328.

La Trésorerie nous a très récemment demandé de corriger ces écritures comptables en mandatant cette somme de 4 274 € à l'article 1318 et titrer 4 274 € à l'article 1328 :

1318/218/822 =	-- 4 274 €
1328/218/822 =	+ 4 274 €

## Amortissement du matériel de l'ENP Ecole Jules Ferry cédés par la CAPH

La CAPH a cédé en 2017 à la Commune le matériel informatique et le mobilier de l'ENP de l'école Jules Ferry.

Ce mobilier cédé avait, à cette période, une valeur nette comptable de 2 173,44 €, subvention inscrite à l'article 13151.

En 2018, 1/10<sup>ème</sup> de cette somme a été amortie (soit 217,35 €) mais l'opération n'a pas été renouvelée en 2019 et 2020.

Sous les instructions récentes de la Trésorerie, il convient donc de comptabiliser en cette fin d'année 2020 l'amortissement 2019 et 2020 pour 434,70 €.

Afin d'effectuer cet amortissement, il convient de débiter l'article 139151 (subvention d'équipement – GPF de rattachement) et de créditer l'article 777 (quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat).

La même opération sera réalisée chaque année jusqu'à l'amortissement complet de cette subvention prévu en 2027.

Il faut donc procéder aux écritures suivantes :

- 139151/109/33	- 435 €
- 777/33	+ 435 €

## Opération 265 – Eclairage Public

La SNEF vient de nous transmettre la dernière facture (situation 9) concernant les travaux d'éclairage public, qui s'élèvent suite au dernier avenant, à 22 736,32 €.

Or sur cette opération n'avait été budgétisés que 31 000 € dont 18 173,47 € ont déjà été réalisés.

Le total réalisé sera donc de 40 909,79 €

Il convient donc d'ajouter une rallonge de 10 000 € à l'article 21534 et d'établir les écritures suivantes

Opération 265/art 21534/814 =	+ 10 000 €
Article 020/01 (dépenses imprévues d'investissement) =	- 10 000 €

## Transfert du Chapitre 023 au Chapitre 021

Des dépenses de fonctionnement d'un montant de 5 921 € ont fait l'objet d'une décision modificative selon détail ci-après :

Article 722 – travaux en régie – immobilisations corporelles	435 €
Article 777 – quote-part des subventions d'investissement – transférée au compte de résultat	5 486 €

Afin d'éviter un déséquilibre entre les sections d'investissement et de fonctionnement, il convient d'abonder les chapitres 023 « virement à la section d'investissement » et 021 « virement de la section de fonctionnement » d'un même montant soit 5 921 €.

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée de voter l'ensemble de ces nouvelles écritures comptables

### Décision du Conseil :

## **À L'UNANIMITÉ**

### INFORMATIONS DIVERSES

- Distribution des colis aux Aînés – au personnel  
Distribution des coquilles + chocolat + oranges
- Grand Prix de Denain : aurait lieu le 18 mars 2021 avec passage vers 12h15 dans la Commune
- Les travaux de la restauration scolaire à l'école Julien Beauvillain sont en cours de finition
- Marché Place Charles De Gaulle : amplitude horaire de 8h00 à 16 h00 – un arrêté municipal devra être établi

Mr CONETTA demande autorisation d'utiliser une tonnelle et tables dans le respect des distanciations obligatoires dues au COVID afin d'y installer l'arbre de Noël organisé par la JSA ABSCON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à \_18 H \_20\_



Le Maire,  
Patrick KOWALCZYK

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020  
ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique :

 ANDRIS-RAUX Régine	 BOUGARAN-MOREAU Maryse	 CATTOEN Jean-Luc
 CHARLET Philippe	 CONETTA Michele	 DABANCOURT Thierry
 DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane	 DEBOFFE Nicolas	 DECHERF-BLONDEAU Corinne
 DETROYE-DHORDAIN Odile	 FOURMAUX Jean-Michel	 GRANATO Eric
 GRODZISKI-KOPEC Valérie	 HOUSEZ-VITTET Claude	 JASNIAK Denis
 KOWALCZYK Patrick	 LESAGE Gilles	 LESIEUR-DENIS Brigitte
 MARÉCHAL Alain	 MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth	 NELAIN-WYART Christine
 NESCELAIRE-LEBRESNE Carole	 NÈVE Michèle	 POULAIN Michel
 REGNIEZ Alain	 STASZKIEWICZ Emilie	 TRZAN Jean-Marc